

Promotion des drogues illicites

Le président suppléant (M. Paproski): Je dirais que c'est un point dont on peut débattre. Si le député désire le soulever dans le débat c'est parfait. La parole est au député d'Edmonton—Strathcona.

M. Skelly: S'il en profitait pour faire une intervention pertinente, nous pourrions tous en profiter.

M. Kilgour: Le peuple canadien sera appelé à juger si les membres de l'opposition qui exigent une étude plus poussée et la poursuite des travaux des comités interministériels—

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les renseignements et les faits qu'a présentés l'orateur précédent sont tout à fait incorrects. C'est le gouvernement qui veut prolonger l'étude et qui désire présenter cette étude—

M. Horner: C'est faux!

Le président suppléant (M. Paproski): Cela aussi est matière à débat. Le député d'Edmonton—Strathcona.

M. Skelly: Vous nous sortez encore des sornettes.

M. Kilgour: Le député aux verres fumés affirme que je lui sors des sornettes.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à préciser que ma circonscription est celle de Comox—Powell River.

M. Kilgour: Or, le débat d'aujourd'hui porte sur la cocaïne, le crack et l'héroïne. Il s'agit de narcotiques qui, comme je l'ai signalé, ont entraîné dans une ville seulement un demi-million de crimes sur une période de dix ans. En tant qu'ancien procureur à Vancouver, je peux garantir au député que les drogues en question sont à la source de bien des agressions et crimes contre la propriété—toutes sortes de crimes tragiques dans le sud de la partie continentale de la Colombie-Britannique.

M. Skelly: Nous parlons peut-être de la qualité de la poursuite et non des questions touchant ce projet de loi.

M. Kilgour: Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à toute autre personne qui pourrait regarder ce débat ou en faire rapport, que si les cinq autres membres du Nouveau parti démocratique qui siègent dans cette enceinte interviennent, lorsque je vais me rasseoir, au-delà des 25 prochaines minutes . . .

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais savoir pourquoi le député ne se penche pas sur le fond du projet de loi. Pourquoi ne nous dit-il pas ce qu'il pense de la question?

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député aura la possibilité d'intervenir cet après-midi. Il aura tout le temps voulu.

M. Keeper: Retenez cet homme et dites-lui de s'en tenir à la vérité.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député d'Edmonton—Strathcona.

M. Kilgour: Monsieur le Président, laissons les gens de Thunder Bay, de Winnipeg, de Vancouver et de Regina remarquer si les députés en question interviennent pour étouffer ce projet de loi. Si cette mesure n'est pas adoptée aujourd'hui . . .

M. Keeper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député continue de nous accuser de faire des choses que nous n'avons pas l'intention de faire. Il ne se penche pas sur le fond de l'amendement. Qu'a-t-il donc?

M. Skelly: Il veut torpiller le projet de loi.

M. Kilgour: Il faut que les gens sachent que notre temps de parole est limité à 20 minutes et que si quatre d'entre eux prennent la parole au sujet de ce projet de loi pour l'étouffer, il tombera au bas de la liste. Il y aura 11 autres questions qui le précéderont avant que nous puissions voter à son sujet.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a deux points que j'aimerais soulever. Premièrement, si j'ai bien compris, nous discutons d'un amendement. J'inviterais le Président à restreindre la portée du débat à la teneur de l'amendement. Deuxièmement, nous sommes disposés à voter tout de suite sur cet amendement. C'est le député d'Edmonton—Strathcona qui semble vouloir faire traîner les choses. Votons donc.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député d'Edmonton—Strathcona connaît la teneur de l'amendement. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir poursuivre son intervention.

M. Kilgour: Monsieur le Président, je serais ravi de me rasseoir pour voter au sujet de l'amendement. J'espère bien qu'on s'est trompé lorsqu'on m'a dit que le Nouveau parti démocratique allait torpiller cette mesure. Pour ma part, j'appuie sans équivoque l'amendement pour les raisons qu'a énoncées fort éloquemment le représentant de Mississauga-Nord. Je vais maintenant m'asseoir.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter mon appui au projet de loi de mon collègue de Mississauga-Nord. Je suis également heureux d'appuyer la motion d'amendement. Je tiens à préciser que j'aurais appuyé le projet de loi avec ou sans cet amendement.

Si ce projet de loi peut, comme je le crois, contribuer ne serait-ce que modestement à réduire la toxicomanie dans notre société, nous devons féliciter le député de Mississauga-Nord et tous ceux qui l'appuient. Je sais que mon collègue de York-Sud—Weston (M. Nunziata) est le seul député de l'opposition à avoir participé aux travaux de comité chargé d'étudier ce projet de loi. En fait, un des partis n'a pas du tout participé aux débats du comité.

M. Della Noce: De quel parti s'agit-il?

M. Boudria: Un député me demande de quel parti il s'agit.